

## Rapport du Conseil d'Administration

---

CHER CAMARADE,

Le Conseil, issu de l'Assemblée du 24 août, s'est consacré à la tâche délicate d'adapter l'A.O.I.P. aux conditions nouvelles sans sacrifier inutilement ce qui en avait toujours fait sa fierté.

Les camarades suivants ont fait valoir leur droit à la retraite : Héry et Larue, associés, M<sup>me</sup> Legrand, veuve d'associé, et Trousseau, auxiliaire; ce qui porte le nombre de nos retraités à 141 : 82 associés, 27 non-sociétaires et 32 veuves.

Nous avons à déplorer le décès de nos camarades retraités : Villemot, Malhache, Quibel et Durpos.

Malheureusement, la mort de nos camarades Moquet, associé en activité, et celle de notre camarade Mayeu, auxiliaire, annoncées à la dernière Assemblée, nous ont été confirmées.

Le tour de rôle des professionnels étant très chargé, les inscriptions ont dû être provisoirement suspendues. Le nombre des sociétaires est actuellement de 332.

Au 15 octobre 1940, nous avons fait appel à tout le personnel d'avant guerre. Seuls les prisonniers, mobilisés et quelques isolés dont nous sommes sans nouvelles n'ont pas repris leur place à l'atelier social.

L'effectif du personnel au 4 octobre 1940, chantiers extérieurs y compris, s'élève à 760, dont 23 femmes de prisonniers.

En plus l'Ecole d'apprentissage comprend 32 élèves et le cours de perfectionnement, dont nous parlons plus loin, en comprend 21.

Le nombre de nos camarades prisonniers est de 66, dont 4 anciens apprentis n'ayant pas encore pris leur place à l'atelier social.

### SERVICE COMMERCIAL

Une nouvelle organisation de ce service nous a paru nécessaire.

Deux sections ont été créées.

Le service « Privé », dissous au début de la guerre, a été repris sous forme de section, avec Oudard comme chef.

La section P.T.T. est dirigée par Begué, qui assume en même temps la coordination des deux sections en tant que chef de service.

Parmi les *commandes enregistrées* pendant les hostilités, certaines intéressant directement l'armement ont été annulées, les autres, concernant nos fabrications du temps de paix, ont pu être continuées.

Celles concernant les multiples reprennent un volume à peu près normal; quelques-unes se rapportent à des remontages de multiples démontés ou détruits.

En dehors des installations de multiples, nous avons à réaliser des commandes de courants porteurs, têtes de câbles, tableaux d'abonnés, bâtis de relais, appareils de mesure pour les grandes administrations, etc. Les commandes de perceuses se sont ralenties en raison des événements.

L'échelle mobile ayant été supprimée pour tous les marchés d'Etat, une exécution rapide des commandes est nécessaire pour pallier aux fluctuations éventuelles des éléments du prix de revient.

Le relevé des travaux terminés a été transmis à l'Administration aux fins de liquidation. Un gros effort a été fait pour la mise à jour des acomptes et le recouvrement des impayés.

*Section Privé.* — Ce service a connu, dans les mois d'août et de septembre, une activité exceptionnelle. Cela est dû à ce que des clients comme la S.N.C.F. ont eu, en juin-juillet, un fort débit de matériel.

Le service s'est occupé activement de la liquidation des marchés de guerre, notamment des commandes Ratier; ce travail est en cours d'achèvement.

La plupart des grosses commandes ont été confirmées.

Les difficultés de communication avec la zone libre compliquent les rapports avec nos Agences.

Le service de dépannage ayant fonctionné sans interruption, malgré les événements, s'est de ce fait attiré une clientèle plus étendue.

Pour la réception des clients, nous avons pris la décision d'aménager rapidement la salle d'attente et d'exposition, laquelle comprendra un nouvel automatique A.O.I.P. desservant nos services et conçu aux fins de démonstration.

## SERVICE TECHNIQUE

Dès le retour de toute la documentation évacuée en juin, le Service technique a pu reprendre son activité normale, toutes les études et travaux entrepris étant à poursuivre.

La majorité de nos ingénieurs est actuellement de retour, sauf deux, dont l'un est prisonnier et l'autre en traitement à la suite de blessures. Nous espérons les voir revenir rapidement.

Vu les difficultés d'approvisionnement en matières premières, une étude très importante portant sur les matériaux de remplacement doit être entreprise.

L'activité du Service se décompose comme suit :

Pour arriver à faire face dans des délais normaux, tant aux commandes enregistrées qu'aux études à entreprendre, nous venons de faire appel à un jeune ingénieur.

Le programme d'amélioration du matériel de multiples extensibles se poursuit toujours méthodiquement.

L'étude d'une gamme d'autocommutateurs privés a été reprise par un type à 1.000 directions, une commande nous permettant une application immédiate de celui-ci.

L'installation de multiples spéciaux a nécessité l'étude d'un certain nombre de schémas nouveaux.

Diverses améliorations ont été également réalisées sur les postes téléphoniques, matériel rural, etc.

Nous avons entrepris une étude assez importante d'un système à enregistreur destiné à l'équipement d'un réseau H.F. pour les Compagnies de distribution d'énergie, permettant de résoudre le problème de l'interconnexion des réseaux H.F. en France.

*Département Laboratoire.* — Les travaux de ce Département ont porté principalement sur l'amélioration des dispositifs à courant porteur, en vue d'une plus large application.

Le système type 40 comportant une amplification supplémentaire a été mis au point et expérimenté sur différents réseaux; sa portée a été rendue double de celle des appareils primitifs.

*Département Appareils de mesures.* — Ce département est toujours privé de son deuxième ingénieur, ce qui ne permet pas d'entreprendre certaines recherches.

Diverses études entreprises pour des services intéressant directement la Défense nationale n'ont pas été, vu les circonstances, suivies de commandes. Toutefois, ces études ne peuvent être considérées comme perdues, certains éléments pouvant trouver leur application dans d'autres domaines.

Des études ont été réalisées sur les galvanomètres portatifs, continuant ainsi l'exécution de notre programme dans cette branche. Les commandes se poursuivent par ailleurs pour toutes les grandes Administrations.

Deux offres importantes de fabriquer en grandes séries des appareils de modèle étranger n'ont pu être acceptées vu le manque de place et les délais trop courts.

*Département Marine.* — Notre ingénieur, de retour depuis peu, a repris son activité à la tête de ce département.

L'étude du gyro-compass ainsi que de tous ses accessoires se poursuit afin de pouvoir répondre favorablement dans des délais très courts à toute demande éventuelle.

Toutes les parties importantes sont maintenant réalisées et l'état d'avancement des commandes A.O.I.P. lancées il y a quelques mois varie de 20 à 50 % selon les ensembles.

Diverses réparations ont été également exécutées, certaines n'ont pu encore être livrées en raison des événements.

*Bureau d'étude.* — Devant la diversité de nos travaux, et d'accord avec le chef du Bureau d'études, nous avons entrepris une réorganisation de ce Service. Il est maintenant divisé en sections correspondant à celles du Service technique, chacune placée sous la responsabilité d'un chef de section, l'ensemble sous la direction du chef du Bureau d'études. Deux des chefs de section sont auxiliaires et figurent sur la liste de ceux proposés à l'Assemblée comme sociétaires. Pratiquement, ils remplissent depuis longtemps les fonctions dont on leur donne à présent officiellement la responsabilité.

*Archives.* — Au fur et à mesure de la reprise générale des affaires, ce Service a repris son travail normal dans ses différentes branches : prix de revient, nomenclatures, archives.

En outre, nous avons été amenés à mettre en application un projet d'organisation élaboré en mai dernier afin de pallier aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, pour lesquelles une affectation exacte doit être donnée. Une nouvelle branche a été créée dans ce Service, pour l'établissement d'états de matières et la comptabilisation des commandes.

Une augmentation de personnel en est résultée et nous avons dû chercher un local plus grand permettant l'exécution de ce travail supplémentaire; deux travées du 3<sup>e</sup> étage du nouveau bâtiment sont aménagées en bureaux.

L'emplacement occupé actuellement par les Archives sera pris par le Service technique, qui manque également de place et dont l'extension avait déjà été envisagée dans le premier semestre de cette année.

## ACHATS

Ce service se heurte à des difficultés pour obtenir les autorisations nécessaires, toutes les commandes devant être visées par les Services officiels de répartition. La création de la nouvelle section du service des Archives facilitera l'obtention de ces visas. Une autre difficulté d'approvisionnement provient de ce que certains de nos fournisseurs se trouvent en zone libre.

Des démarches pour rechercher des métaux de remplacement, notamment pour les contacts, ont été entreprises.

Malgré les efforts du Service nous commençons à manquer de fils divers pour bobinage et câblage, maillechort, laiton, aimants, etc.

## EXPÉDITION

Pour le moment ce service fonctionne avec un personnel réduit. Les principales difficultés rencontrées sont le manque d'essence et de matériaux d'emballage : papier, ficelle, bois, carton.

Pour remédier aux difficultés de roulage, dues au manque d'essence, le camion 3 tonnes a été transformé au gazogène et un aménagement de la camionnette pour rouler à l'alcool est à l'étude.

Le magasin étant trop petit pour être organisé rationnellement, un agrandissement ou une pièce annexe reste à envisager.

## COMPTABILITÉ

Afin de réaliser une meilleure coordination des différentes sections de la comptabilité, et en application d'une réorganisation envisagée depuis 1938, M. Mombello a été nommé chef de

Service. Trois sections sont groupées sous sa responsabilité : comptabilité générale, industrielle, et main-d'œuvre. La *comptabilité générale*, ayant repris le travail dès fin juin, est à présent à jour.

Pour faciliter le travail comptable, la paye a été mise à la quinzaine.

Pour les *travaux en cours* et les *prix de revient* le travail fut, pendant la guerre, supérieur à la normale. De plus l'inquiétude des derniers mois avant l'exode avait provoqué un retard qui n'a pas encore pu être comblé.

En ce qui concerne la *prévision matière* les exigences des bureaux de visa amenèrent, là aussi, un surcroît de travail qui, depuis, n'a pas diminué.

Pour ces deux sections les bons d'usinage ou de matières mal affectés, ou bien restant en souffrance dans les équipes, ont causé de graves ennuis, tant pour l'établissement des prix de revient que pour la liquidation des commandes.

Le Conseil rappelle de nouveau aux chefs d'équipes combien il est important qu'ils apportent tous leurs soins à la tenue correcte de leurs écritures. L'ensemble des camarades se doit de faciliter leur tâche.

La *main-d'œuvre*, elle aussi, avec les fluctuations du personnel, la fiscalité compliquée de la guerre, les différents états à fournir, a eu un travail supplémentaire. De ce fait, cette section se trouve en retard pour les A. S.

### USINES ANNEXES

L'aménagement de l'usine de Viry-Châtillon étant déjà très avancé, le Conseil a décidé de continuer la mise au point de la fabrication de la poudre de fer.

A la suite d'un incident survenu avec l'ingénieur-conseil, le Conseil a accepté la démission du camarade Dacquay, tout en reconnaissant le bon travail accompli par celui-ci. Le camarade Monzillat a été désigné pour le remplacer.

Quant à l'usine de Saint-Cyr, tout le matériel est rentré et la location de l'usine est envisagée à la suite de différentes demandes.

### RÉGIME INTÉRIEUR

*Priorité pour l'embauche.* — Au retour d'exode, l'embauche s'est faite un peu selon l'arrivée des camarades et les possibilités de la production. Ensuite, il fut décidé que l'embauche des auxiliaires se ferait par rang d'ancienneté en alternant avec un démobilisé.

Pour les dames, la priorité appartiendrait aux veuves de guerre, puis aux femmes de prisonniers, et enfin par rang d'ancienneté.

Le chef de fabrication, en accord avec la C.O.T., en assumerait la responsabilité.

Pour les dames travaillant avant guerre dans les bureaux ou à l'atelier, le Conseil, en attendant la promulgation d'une loi à ce sujet, soucieux de combler les retards dus aux événements, a décidé de reprendre ce personnel, même si les maris travaillaient déjà à l'Association.

Pour toute nouvelle embauche la priorité sera, à conditions égales, aux femmes seules.

*Tour de rôle.* — Pour le personnel auxiliaire des ateliers, le tour de rôle est rétabli comme suit :

Sont maintenus seulement les candidats présentés par des camarades de l'A.O.I.P. Dans l'avenir, la priorité sera également à ceux inscrits dans ces conditions. Ne seront prises en considération que les demandes de camarades ayant déjà travaillé dans la téléphonie, ou bien dans une industrie similaire.

Toute demande devra être renouvelée par écrit tous les six mois, faute de quoi elle sera considérée comme annulée.

Pour certains emplois de bureau, un deuxième tour de rôle a été créé à côté de celui des dactylos, pour lequel il sera exigé le brevet élémentaire et des références.

La situation actuelle étant instable, le Conseil a maintenu le régime de guerre pour l'embauche, c'est-à-dire que les camarades nouvellement embauchés ne passeront pas de visites médicales, par contre, il n'auront droit ni à la petite caisse, ni à la solidarité, ni à la retraite. Exception faite pour les veuves de guerre et les temporaires.

Le personnel de remplacement a touché l'indemnité de chômage à l'A.O.I.P. jusqu'au mois d'octobre. Ce personnel ne pouvant être repris, les vacances et le préavis lui ont été payés.

*Solidarité.* — Le cas tragique de notre camarade Fossier a justement préoccupé le Conseil. A côté d'autres mesures, une mensualité lui fut versée en attendant que la question de son assurance soit réglée. A présent l'assurance le reconnaît comme accidenté du travail.

*Mobilisés et prisonniers.* — Ainsi qu'il est indiqué au début du rapport moral, l'A.O.I.P. compte un fort contingent de camarades prisonniers. Nous avons collaboré étroitement avec les familles et de nombreuses démarches ont été entreprises. Aucune mesure d'ensemble n'a été obtenue, par contre nous avons eu la satisfaction de voir aboutir nos efforts pour le retour de deux camarades, trois autres ayant réussi à se faire libérer individuellement.

La solidarité aux femmes de prisonniers ou camarades encore mobilisés a été reprise à partir du 15 juillet. La Caisse de compensation ne versant pas d'indemnité de compensation ni d'indemnité de mère au foyer à celles-ci lorsqu'elles ne travaillent pas, l'A.O.I.P. a pris ces dépenses à sa charge.

### COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

La Coopérative réclamée par de nombreux camarades a été créée avec l'aide du Conseil, mais fonctionne à présent d'une façon indépendante. Toutefois, l'A.O.I.P. continuera à l'aider et prendra notamment à sa charge les frais de roulage et le salaire du camarade Nexon. Le restant du personnel sera inscrit à l'A.O.I.P., mais les « louages de service » seront facturés prix coûtant à la Coopé.

### ORGANISATION DU TRAVAIL

La C.O.T. a eu un gros travail d'inventaire à faire, notamment en ce qui concernait la liquidation des commandes Ratier.

Les travaux de même nature ont été groupés par équipe, par exemple : jacks, panneaux de fusibles, etc...

Les équipes Gueudin et Foully faisant un travail similaire ont fusionné.

Dès le début de sa gestion, le Conseil a examiné la question du chauffage, plusieurs solutions furent envisagées. En définitive, un système utilisant du grain de charbon maigre a été adopté; nous attendons l'arrivée des monteurs spécialistes pour l'adaptation sur nos chaudières. Les commandes de charbon ayant été passées en temps utile, la livraison reste subordonnée aux autorisations des Comités de répartition.

A notre regret, nous avons dû nous séparer de certains camarades n'ayant pas donné satisfaction dans leur travail.

Soucieux de former des *chefs monteurs* pour l'avenir, nous avons fait appel à des camarades démobilisés, ex-apprentis. Après un essai d'ajusteur, quatre de ces camarades ont été admis comme temporaires. Si un stage de deux mois est satisfaisant, ils s'engagent à travailler pendant trois ans en province sur nos chantiers; sinon ils retourneront à leur tour de rôle.

Pour donner aux camarades une meilleure compréhension de la production de notre Société, une série de cinq conférences, ouvertes à tous, sera faite par les ingénieurs compétents.

### ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

L'admission de nouveaux élèves s'est faite en tenant compte de l'examen psycho-technique à l'Office d'orientation professionnelle.

Pour garantir une bonne formation professionnelle des enfants, l'horaire de l'Ecole, indépendant des fluctuations de l'atelier, est fixé à 42 h. 30 par semaine. Le camarade Simon a été désigné pour faire des cours d'électricité.

Le Conseil s'est préoccupé de l'application des décrets du 28 janvier et du 3 novembre 1939, concernant l'obligation de l'apprentissage dans les industries de la Métallurgie. Un nouveau contrat a été établi en conformité.

Le *Cours de perfectionnement* a été organisé pour soustraire nos apprentis sortant et ne trouvant pas de travail aux dangers de la rue. Ne touchant qu'une faible indemnité journalière, ces jeunes gens ne sont employés à un travail productif que dans la mesure où il leur permet de se perfectionner. Un roulement d'équipe en équipe est appliqué.

## GÉNÉRALITÉS

Des mesures ont été prises par le Gouvernement pour organiser l'économie.

En ce sens, le Conseil a donné son approbation à l'entrée de notre Directeur dans le Comité d'organisation de la corporation.

Par ailleurs, un statut des coopératives est en élaboration, jusqu'à présent aucune précision n'a été publiée à ce sujet.

Le Conseil donnera toutes indications sur l'application de la loi du 18 septembre 1940, concernant la responsabilité du président du Conseil des Sociétés anonymes, inscrite à l'ordre du jour. L'Assemblée aura à statuer sur la nomination d'une Commission chargée de mettre nos statuts en accord avec cette loi; d'autre part, elle aura à se prononcer sur l'interprétation de l'article 14 de nos statuts.

La nouvelle organisation du Bureau d'études, dont nous vous parlons dans ce rapport, nous ayant fait proposer l'association de deux camarades promus chefs de section, nous vous proposons également l'admission de plusieurs autres camarades, qui ont pour la plupart de nombreuses années de présence à l'atelier. Tous ces camarades, dont les noms suivent, nous ont toujours donné satisfaction, tant par leur esprit coopérateur que par leurs qualités techniques et professionnelles, qui leur ont valu un salaire d'associé : Bavant (Marcel), Bertrand (André), Bourgeois (Charles), Delaunay (André), Delval (Raymond), Leguenan (Robert), Lemire (Albert), Lepert (René), Lucas (Eugène), Martin (Charles), Paget (François), Pellegrin (Antoine), Steenhoute (André), Vallet (Albert), Ver (Paul), Telliez (Robert), Théry (Charles).

Malgré les difficultés momentanées de notre trésorerie, nous avons pu payer les vacances. Pour les mobilisés et les grands malades, les vacances et les bénéfices seront versés sur la base de 80 heures pour le temps d'absence.

Nous prenons les dispositions nécessaires pour payer les bénéficiaires 1939 le plus rapidement possible.

Dès le retour d'exode, nous avons envisagé d'atténuer les frais de chacun. Une recommandation gouvernementale venue depuis, nous a permis de prévoir les modalités de paiement. Celles-ci ne pourront entrer en application que lorsque notre trésorerie le permettra.

Voici, Camarade, brièvement résumée, la gestion du Conseil, qui a fait de son mieux pour veiller aux intérêts de l'A.O.I.P.

---